



Relogement et nouveau bail

Par chicototo

Bonjour,

Suite à une rénovation nos anciens logements doivent être démolis.

Invalide et mon épouse handicapée nous devons être relogés prioritairement, hors nous nous trouvons dans les derniers , car hébergeant mes deux enfants dont un occasionnellement mon bailleur veut m'obliger à le mettre comme colocataire dans le nouveau bail ce que je refuse.

Un logement m'ayant été attribué mon bailleur me menace de me le retirer si je n'accepte pas cette colocation.

La charte du relogement était de nous proposer un logement équivalant pour le même loyer que l'ancien.hors si j'accepte sa menace mon loyer sera multiplié par plus de 2.

J'aimerais savoir s'il a le droit de m'imposer cela et quels sont mes recours pour m'y opposer.

Merci de vos réponses